

*Mémoire soumis au Gouvernement Fédéral,
au sujet du Bill Roddick.*

Par la Société Médicale de Québec.

A L'HONORABLE M. CARROLI,

Solliciteur-Général,

OTTAWA.

Monsieur le Solliciteur,

Nous prenons la liberté de vous adresser le présent mémoire avec copie d'une résolution de la Société Médicale de Québec, vous priant de les transmettre au Chef de votre gouvernement afin de lui faire connaître l'opinion la plus générale dans notre district, sur le mérite du bill Roddick, et les raisons que la profession médicale aurait à faire valoir contre l'adoption de ce projet de loi, tel qu'amendé, par la Chambre fédérale.

Nous vous remercions d'avance de la bienveillante sollicitude dont vous nous donnez la preuve dans cette circonstance où les intérêts de la profession médicale canadienne-française nous paraissent plus directement en jeu qu'on ne veut bien l'admettre, en certains milieux.

Bien que l'on n'attende pas de nous des raisons d'ordre politique, mais plutôt d'ordre professionnel, nous ne pouvons nous empêcher cependant, de faire remarquer que, malgré toutes les restrictions que l'on a su y apporter pour éviter qu'il porte atteinte à l'autonomie des provinces, en matière de législation scolaire, ce bill apparaît, tout de même, aux yeux de tous, comme une loi d'exception dans la législation fédérale et une contradiction frap-

NOTE DE LA RÉDACTION : — La question du bill Roddick qui préoccupe aujourd'hui toute la profession médicale, nous paraît avoir une telle importance que nous donnons la première placée aux documents qui la concernent.